DÉLIBÉRATION N°CP 2021-362
DU 22 SEPTEMBRE 2021

MAINTENANCE IMMOBILIÈRE - MARCHÉS DE FOURNITURE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ DANS LES LYCÉES FRANCILIENS

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L 214-6 et L 421-11 relatifs aux compétences des Régions à l'égard des lycées et autres établissements d'enseignement scolaire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

VU la délibération n° CP 13-516 du 11 juillet 2013 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et des services associés correspondant aux besoins de la région ainsi que de ses EPLE ;

VU la délibération n° CP 14-483 du 18 juin 2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés correspondant aux besoins de la région pour ses propriétés régionales et les bâtiments gérés par ses soins ;

VU la délibération n° CR 76-16 du 16 juin 2016 relative à l'adhésion de la Région Ile de France au SIPPEREC, au titre de la compétence « Développement des Energies Renouvelables » ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à *sa Présidente ou son Président ;*

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission des lycées ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-362 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Affecte un volume d'affectation complémentaire de **1 000 000 €**, disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-018 (122018) « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires », action « Prestations liées aux travaux » (12201802) du budget régional 2021 pour les marchés figurant en **annexe 1**.

Article 2 :

Décide d'attribuer des dotations afin d'assurer la maintenance immobilière du patrimoine de lycées pour un montant total de **129 988 €** conformément au tableau figurant en annexe 2 à la présente délibération.
Affecte à ce titre un montant total d'autorisation d'engagement de **129 988 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222- 017 (122017) « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action (12201702) « Maintenance immobilière » du budget régional 2021.

Article 3 :

Affecte le budget nécessaire au paiement des factures relatives à la fourniture d'électricité du second semestre 2021 au titre des EPLE pour un montant de **2 000 000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 (122017) « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « Prestations électricité des lycées publics » (12201707) du budget régional 2021.

Article 4 :

Affecte le budget nécessaire au paiement des factures relatives à la fourniture de gaz du second semestre 2021 au titre des EPLE pour un montant de **5 000 000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 (122017) « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « Prestations chauffage des lycées publics » (12201706) du budget régional 2021.

Article 5 :

Affecte un volume d'affectation de **154 000 €**, disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-018 (122018) « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires », action « Prestations liées aux travaux » (12201802) afin de poursuivre le service permanent de sécurité incendie pour l'ENCPB Pierre Gilles de Gennes à PARIS 13ème.du budget régional 2021.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1121363-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Affectation marchés

Marchés à bon de commande

Chapitre 932 « enseignement »
Code fonctionnel 222 « lycées publics »
Programme HP 222-018 (122018) « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires »
Action « Prestations liées aux travaux » (12201802)

LIBELLE	Montant
Marché à bons de commande pour des prestations de déménagement et de stockage en garde meubles	1 000 000 €
Marché relatif à des prestations de reprographie, d'impression ou de traitement de documents	
Marché à bons de commande pour la surveillance et protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE	
Plan sur la qualité de l'air	
Marché à bons de commande pour la surveillance anti-intrusion	

Annexe 2 : Synthèse des dotations

Annexe 2

Exercice commission 2021
Commission Commission permanente du 24 septembre 2021
Numéro de rapport CP2021-362

Code dossier	Code dispositif	Profil gestionnaire	Dossier	Bénéficiaire	Type de décision	Montant proposé de la décision	Numéro d'accord	Code domaine	Code commission
21008966	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	77 LA FERTE SS JOUARRE S BECKETT ENTRETIEN TOITURE VEGETALISEE BAT ENS	SAMUEL BECKETT	Affectation	6 480,00	1	DOMSUB	AD000236
21008967	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	78 RAMBOUILLET L BASCAN ELAGAGE DES ARBRES DU PARC	LOUIS BASCAN	Affectation	25 000,00	1	DOMSUB	AD000236
21008968	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	92 ISSY E IONESCO RENOUVELLEMENT DU PARC EXTINCTEUR FOUR ET POSE DE 20 EXTINCTEURS	EUGENE IONESCO	Affectation	3 000,00	1	DOMSUB	AD000236
21008970	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	92 MALAKOFF L GIRARD RENOV DU PARC EXTINCTEUR FOURN ET POSE DE 100 EXTINCTEURS	LOUIS GIRARD	Affectation	15 000,00	1	DOMSUB	AD000236
21008990	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	77 VAUX LE PENIL S SIGNORET MISE EN SECU DU PARC FORESTIER	SIMONE SIGNORET	Affectation	23 500,00	1	DOMSUB	AD000236
21008991	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	93 EPINAY SR SEINE L MICHEL ELAGAGE DE 27 ARBRES	LOUISE MICHEL - EPINAY	Affectation	5 274,00	1	DOMSUB	AD000236
21008992	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	93 NOISY LE GRAND F TRISTAN ELAGAGE ET ENTRETIEN DE 31 ARBRES ET ARBUSTES	FLORA TRISTAN - NOISY	Affectation	10 800,00	1	DOMSUB	AD000236
21009005	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	93 INTERNATIONAL EST PARISIEN ENTRETIEN DE LA ZONE HUMIDE VEGETALISEE	INTERNATIONAL EST PARISIEN	Affectation	6 400,00	1	DOMSUB	AD000236
21009006	00000571	PLYC/DPBC Direction performance budgétaire et contractuelle	94 ST MAUR ARSONVAL ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ELAGAGE DU PARC DU LYCEE SUITE REFECTION	D'ARSONVAL	Affectation	34 534,00	1	DOMSUB	AD000236
TOTAL 12201702						129 988,00			